

L'AVEUGLE QUI
CONDUIT SON
CHIEN.

Jules MOINAUX (1815-1895)

1881

Texte établi par Paul FIÈVRE, novembre 2021

Publié par Ernest, Gwénola et Paul Fièvre pour Théâtre-Classique.fr,
Décembre 2021. Pour une utilisation personnelle ou pédagogique
uniquement. Contactez l'auteur pour une utilisation commerciale des
oeuvres sous droits.

L'AVEUGLE QUI CONDUIT SON CHIEN.

par JULES MOINEAUX, rédacteur de la Gazette des
Tribunaux.

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue
SOUFFLOT, 20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

1881. Tous droits réservés.

PERSONNAGES.

LE NARRATEUR.

L'AGENT.

LE PRÉSIDENT.

LE PRÉVENU, aveugle de profession.

Nota : Extrait de MOINAUX, Jules, "Les tribunaux comiques", Paris, Chevalier-Marescq éditeur, 1881. pp 327-329

L'AVEUGLE QUI CONDUIT SON CHIEN.

Le tribunal à condamné ce digne émule de Patachon à un mois de prison.

LE NARRATEUR.

Un aveugle, assis sur le banc des prévenus, regarde avec curiosité l'auditoire, le tribunal, le greffier, les huissiers, la salle d'audience, la pendule, enfin tout ce qui d'ordinaire n'a aucun intérêt pour les aveugles.

À la vérité, cet homme exerce simplement la profession d'aveugle ; il a tout ce qui concerne son état : la clarinette, le caniche, le bâton ; seulement, il a d'excellents yeux, ce qui lui donne cet avantage sur ses confrères de reconnaître la fausse monnaie quand on lui en jette dans sa sébile. Il comparait devant la justice sous la prévention de mendicité en feignant des infirmités.

UN AGENT.

Je suivais depuis quelques instants cet homme sur le boulevard extérieur ; il chantait à tue-tête une chanson lamentable et alternait avec des airs de clarinette, lorsque tout à coup je le vois aller directement à un banc et s'y asseoir en retenant son chien qui continuait à marcher ; je me dis : C'est bien drôle ! Comment savait-il qu'il y a un banc là ? Il s'y est assis sans tâtonnements, sans hésitation... C'est bien drôle !

Une fois assis, il fait venir son chien entre ses jambes ; le chien s'assied sur son derrière, et l'homme se met à débiter son chapelet : « Ayez pitié, d'un pauvre aveugle. »

Je l'observe, et je remarque que chaque fois qu'il passait une personne bien mise il criait bien plus haut, ou plutôt, quand c'était un pauvre diable qui passait, mon aveugle ne disait rien. Après l'avoir vu recevoir l'aumône trois ou quatre fois, je l'ai arrêté et conduit au poste.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, au prévenu.

Reconnaissez vous avoir mendié ?

LE PRÉVENU.

Oh ! Pour avoir demandé, non ; pour ça, je nie ; je chantais, c'est vrai, parce que... vous savez... on est de bonne humeur, ça vous donne envie de chanter ; ça arrive à tout le monde ; mais pour avoir demandé, non.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Mais l'agent, vous a vu recevoir plusieurs fois.

LE PRÉVENU.

Oui, des personnes qui ont cru que je demandais, mais je ne demandais rien.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Vous êtes un mendiant de profession, vous avez déjà été condamné pour cela.

LE PRÉVENU.

Le passé est passé ; mais le jour que dit Monsieur l'agent, non.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Mais vous aviez un chien et une clarinette.

LE PRÉVENU.

Tout le monde peut avoir un chien et une clarinette.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Les aveugles, oui ; et c'est précisément la cécité que vous simuliez.

LE PRÉVENU.

Qu'est-ce que je dissimulais ?

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Vous feigniez d'être aveugle, et vous ne l'êtes pas.

LE PRÉVENU.

Non.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Eh bien, pourquoi disiez-vous : Ayez pitié d'un pauvre aveugle ?

LE PRÉVENU.

Si j'ai dit ça, c'était en parlant de mon chien ; c'est lui qui est aveugle, la pauvre bête ; alors je le mène promener.

FIN

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue SOUFFLOT,
20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

PRESENTATION des éditions du THEÂTRE CLASSIQUE

Les éditions s'appuient sur les éditions originales disponibles et le lien vers la source électronique est signalée. Les variantes sont mentionnées dans de rares cas.

Pour faciliter, la lecture et la recherche d'occurrences de mots, l'orthographe a été modernisée. Ainsi, entre autres, les 'y' en fin de mots sont remplacés par des 'i', les graphies des verbes conjugués ou à l'infinitif en 'oître' est transformé en 'aître' quand la graphie moderne l'impose. Il se peut, en conséquence, que certaines rimes des textes en vers ne semblent pas rimer. Les mots 'encor' et 'avecque' sont conservés avec leur graphie ancienne quand le nombre de syllabes des vers peut en être altéré. Les caractères majuscules accentués sont marqués.

La ponctuation est la plupart du temps conservée à l'exception des fins de répliques se terminant par une virgule ou un point-virgule, ainsi que quand la compréhension est sérieusement remise en cause. Une note l'indique dans les cas les plus significatifs.

Des notes explicitent les sens vieillis ou perdus de mots ou expressions, les noms de personnes et de lieux avec des définitions et notices issues des dictionnaires comme - principalement - le Dictionnaire Universel Antoine Furetière (1701) [F], le Dictionnaire de Richelet [R], mais aussi Dictionnaire Historique de l'Ancien Langage Français de La Curne de Saint Palaye (1875) [SP], le dictionnaire Universel Français et Latin de Trévoux (1707-1771) [T], le dictionnaire Trésor de langue française tant ancienne que moderne de Jean Nicot (1606) [N], le Dictionnaire etymologique de la langue française par M. Ménage ; éd. par A. F. Jault (1750), Le Dictionnaire des arts et des sciences de M. D. C. de l'Académie française (Thomas Corneille) [TC], le Dictionnaire critique de la langue française par M. l'abbé Feraud [FC], le dictionnaire de l'Académie Française [AC] suivi de l'année de son édition, le dictionnaire d'Emile Littré [L], pour les lieux et les personnes le Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie de M.N. Bouillet (1878) [B] ou le Dictionnaire Biographique des tous les hommes morts ou vivants de Michaud (1807) [M].